

LIMALONGES

PROCES VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2024

Le trente septembre deux mil vingt-quatre, les membres du conseil municipal de la commune de Limalonges, se sont réunis à 20 heures 30 dans la salle de La Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 du Code Général des collectivités territoriales, et sous la présidence de Madame Annette Machet, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 24 septembre 2024

Présents : Mesdames et Messieurs : Machet Annette, Deschamps Valérie, Guillaud Philippe, Léoment Nathalie, Biraud Alain, Bouyer Nadia, Hauwaert Gaëlle, Stoffel Claude, Niot Jean-Marc, Pignoux Cécile, Albert Nicolas

Absents excusés :

Absents : Christian Nicolas, Machy Didier

Secrétaire de séance : Valérie Deschamps

Le Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 15 juillet 2024 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1/4 d'heure citoyen

Monsieur XXX de Pannessac souhaite :

- Signaler qu'un poteau téléphonique est tombé et bloque l'accès à son champ.
- Connaitre la date du marché de Noël
- Signaler que l'opération concernant les pièges à frelons asiatiques faite sur la commune en début d'année a été positive et qu'il faut renouveler cette action l'année prochaine

Messieurs XXX et XXX de La Cruzille signalent que les travaux, curage de fossés etc... n'ont pas été faits depuis l'année dernière et s'inquiètent pour les inondations à venir.

Recrutement Agent entretien sur emploi permanent

2024/692-745

Madame MACHET Annette, Maire rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article L. 332-8 3° du code général de la fonction publique, tout emploi peut être occupé par un agent contractuel dans les communes de moins de 1 000 habitants.

Il précise que les besoins de la collectivité ont nécessité la création d'un emploi permanent d'agent entretien relevant de la catégorie hiérarchique C et relevant du grade d'Adjoint technique Territorial à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 15/35ème.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, Madame MACHET Annette, maire propose l'établissement d'un contrat à durée déterminée d'une durée de trois ans, renouvelable par reconduction expresse. La durée des contrats successifs ne peut excéder un total de six années. A l'issue de la période maximale de six années, le contrat ne peut être reconduit que par une décision expresse et pour une durée indéterminée, en application de l'article L. 332-9 du code général de la fonction publique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'autoriser le recrutement d'un agent contractuel sur l'emploi permanent sur le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique (C) pour effectuer les missions d'entretien des locaux à temps non complet à raison de *15/35ème*, pour une durée déterminée de trois ans.
- Donne un avis favorable au recrutement de Madame Sandrine BECUWE, à compter du 1^{er} octobre 2024 pour 3 ans.

Le conseil municipal autorise le maire à signer le contrat avec Mme Becuwe.

Budget : décision modificative / virement de crédits

2024/693-746

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de Virement de Crédits, sur le budget de l'exercice 2024 ainsi :

Crédit à réduire	615232/011	99 000 €
Crédit à ouvrir	65738/65	99 000 €

Ferme éolienne – Plaine de Jouhé

2024/693-747

Madame le maire présente le dossier concernant la création et l'exploitation d'un parc éolien comprenant 5 éoliennes situé sur le territoire des communes de Valdelaume, Lorigné et La Forêt de Tessé (16).

Après délibération, le conseil municipal donne à l'unanimité un avis défavorable au projet.

Location du Tivoli (stade)

2024/693-748

Madame le maire expose qu'il serait nécessaire de fixer un tarif pour la location du tivoli situé sur le stade.

Après délibération, le conseil municipal décide de mettre à disposition des associations et des particuliers le tivoli avec accès à l'eau et l'électricité, moyennant un tarif de 30 € la journée.

Afin de percevoir cette somme, il y a lieu d'émettre un avis de somme à payer.

Monsieur Alain Biraud présente au conseil municipal le devis de l'entreprise BRE, pour la réfection du mur du cimetière, une partie avait été oubliée dans le devis (20 MI)
Ce devis s'élève à 5 398.08 € TTC.

Le conseil municipal donne un avis favorable.

 **Divers :**

1. Lecture courrier des Coqs Gaulois : se propose d'entretenir et de peindre les poteaux et demande que la commune achète le matériel
2. Lecture courrier de Monsieur XXXX pour mettre des ralentisseurs rue de la Garenne
3. Subventions accordées pour les travaux LEDS stade et lotissement
4. Devis de panneaux de signalisation de 1 759.06 € signé – livraison octobre
5. Commission finances : 18 novembre à 10 h
6. Commission « aide sociale » : 10 octobre à 14 h
7. Commission « Evènements exceptionnels » : 18 octobre à 20 h 30
8. Date du marché de Noël : 24 novembre – installer et décorer sapin extérieur – Buvette assurée par l'A.P.E

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21 h 30

La secrétaire de séance

Valérie Deschamps